

**Le 5 octobre devant le Tribunal de commerce, toute la CGT, toute la FILPAC doit se mobiliser !**

## **Mais qui décide de la fermeture de M.O.P. ?**

Guillaume RICCOBONO ? Le propriétaire, qui considère qu'il n'y a plus d'intérêts aujourd'hui à ce que MOP paie des loyers à sa holding situé au Luxembourg. Cette pratique ne vaudrait-elle d'ailleurs que pour MOP ?

Les éditeurs **donneurs d'ordres** ? Considèrent-ils, après avoir délégué à Guillaume RICCOBONO l'impression de leurs titres et le volet social, n'avoir plus aucune responsabilité sur ce dossier ?

Qui a intérêt à alimenter et à instruire tous les dossiers à charge contre nos Camarades qui défendent leurs emplois ?

Ces mêmes Camarades qui espèrent que le Tribunal de Commerce se substitue à l'irresponsabilité des dirigeants actuels afin de remettre l'entreprise à son ancien équilibre et de reprendre les règles du model social de la profession.

Peut-être que certains apprentis sorciers espèrent au contraire que la liquidation de MOP remettrait en cause ce model social et les statuts de la presse au plus bas niveau possible ?

Le ministère de la Culture et de la Communication, qui a largement subventionné les outils de production de la presse écrite et aide conséquemment la distribution des titres, est-il devenu aphone ou considère-t-il lui aussi que la vague libérale doit venir emporter l'ensemble de l'équilibre social de la profession ?

Ce n'est pas la première fois que la FILPAC CGT et un de ses syndicats subissent une attaque patronale. La seule pratique de rééquilibrage quand le patronat tente de passer en force, car c'est bien le sujet aujourd'hui à MOP, c'est d'organiser **le rapport de force** par l'appel à la solidarité.

Si nos Camarades nous disent : « l'entreprise est viable et nous avons proposé un projet sérieux et pérenne et qui reste négociable ». Devons nous mettre en doute leur parole ?

Allons-nous, syndicalistes CGT, déléguer nos responsabilités au Tribunal de Commerce dans un grand fatalisme qui se deviendra vite mortifère pour la profession ?

**Il est écrit dans nos statuts fédéraux à l'Article 7, 5<sup>e</sup> alinéa :**

**« Assurer la solidarité et la défense des travailleurs et des militants subissant la répression patronale ou gouvernementale ».**

En conformité avec ses statuts, la fédération œuvre à l'unité de tous ses syndicats en évitant les discours clivants à l'instar de cette extrait de la déclaration de la direction fédérale du 14 septembre 2017 :

**« Les camarades du CEN à une très large majorité décident d'appeler les syndicats du groupe Riccobono et tous les syndicats de la fédération, quelle que soit la branche, de tout mettre en œuvre pour sortir de cette impasse, en imposant la solution pérenne proposée par l'administrateur judiciaire et le syndicat de Vitrolles.**

*Les camarades du CEN demandent aux adhérents des syndicats présents dans les établissements Riccobono de prendre leurs responsabilités afin d'imposer le choix des salariés pour la sauvegarde et la pérennisation de MOP, tout en évitant, pour plus de soixante salariés d'être privé de leur emploi. »*

**Le CEN compte sur l'esprit responsable et la solidarité de tous, en particulier des syndicats du Groupe pour imposer à cette direction « bornée » de revenir à la raison et de retrouver le chemin d'un dialogue social tel qu'il est pratiqué dans les autres entités du groupe.**